



CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL

Bilan des travaux du CES pour la période 2015-2016

Luxembourg, le 6 février 2017

SOMMAIRE

PREAMBULE	1
STRUCTURE DU BILAN 2015-2016	1
1. BILAN DES TRAVAUX DU CES POUR LA PERIODE 2015-2016	2
1.1 Les travaux accomplis	2
1.1.1 Avis « Analyse des données fiscales au Luxembourg »	2
1.1.2 Perspectives économiques sectorielles à moyen et à long termes dans une optique de durabilité – Volets « Commerce et Artisanat »	3
1.1.3 Avis « Le système d'indicateurs national »	4
1.1.4 Avis « Actualisation annuelle du schéma de pondération de l'indice des prix à la consommation »	5
1.1.5 La réimplication du CES dans la procédure du Semestre européen	6
1.1.6 Décision du CES quant à la reprise des travaux relatifs à l'avis annuel du CES sur l'évolution économique, sociale et financière du pays	7
1.2 Les travaux en cours	8
1.2.1 Perspectives économiques sectorielles à moyen et à long termes dans une optique de durabilité – Avis « Transport, mobilité et logistique »	8
1.2.2 Saisine « Avis et analyse de la productivité, de ses déterminants et de ses résultantes, dans un contexte international »	8
1.2.3 Avis « Analyse des données fiscales au Luxembourg – Actualisation des données pour l'année 2015 »	9
1.2.4 Saisine « Le modèle économique, social et sociétal luxembourgeois dans les mutations technologiques »	9
1.2.5 Commission de travail « Avis annuel »	9
1.3 Autres sujets de travail du programme d'activité 2012-2014	10
1.4 Organisation de colloques et de séminaires	11
2. EVALUATION DU PROGRAMME D'ACTIVITE 2015-2016	12
2.1 Evaluation de la méthode de travail	12
2.2 Evaluation générale	13
3. CONCLUSIONS	13
4. VOTE	14

PREAMBULE

Le 17 novembre 2014, l'Assemblée plénière du CES a réitéré son attachement à la déclaration d'accord du 12 janvier 2012 et a arrêté un nouveau programme d'activité, dans la continuité du programme précédent, limité cette fois-ci à la durée d'une présidence, donc à une période de deux ans, portant notamment sur des sujets qui n'ont pas pu être finalisés dans le programme d'activité 2012-2014.

Au-delà, elle a également retenu une procédure de ré-implication du CES dans le semestre européen, telle que proposée par les partenaires sociaux et soutenue par le Gouvernement.

La déclaration d'accord « renouvelée » prévoit qu'au terme de cette mandature bisannuelle, le CES procédera au bilan des travaux réalisés sur la période 2015-2016.

STRUCTURE DU BILAN 2015-2016

Le présent bilan, le deuxième depuis la déclaration d'accord de 2012, présente tout d'abord, d'une manière générale, les travaux du CES réalisés sur la période de 2015 à 2016, c'est-à-dire les avis adoptés, les travaux en cours d'élaboration, ainsi que les saisines respectives.

Par la suite, le CES évalue la méthode de travail à l'aune des procédures prévues par la déclaration d'accord.

En dernier lieu, le CES tire les conclusions de ce bilan en se prononçant sur la procédure de travail, ainsi que sur la suite de ses travaux pour la période 2017-2018. A la fin de cette période, il procédera à nouveau à une évaluation de ses travaux à la lumière de la présente déclaration/décision.

1. BILAN DES TRAVAUX DU CES POUR LA PERIODE 2015-2016

1.1 Les travaux accomplis

1.1.1 Avis « Analyse des données fiscales au Luxembourg »

Date de la saisine	3 février 2015
Clôture des travaux	27 novembre 2015
<hr/>	
Commission de travail (CT)	
Composition	51 membres et experts
Réunions	8
<hr/>	
Commission de rédaction (CR)	
Composition	14 membres et experts
Réunions	12

Cet avis est le résultat d'une saisine gouvernementale du 3 février 2015.

La Commission « Fiscalité », composée de 51 membres et experts (voir la composition en annexe), a débuté ses travaux le 2 avril 2015 et s'est réunie à 8 reprises. Quatre auditions ont été organisées avec les directeurs des administrations fiscales, ainsi qu'avec un représentant du bureau de conseil PWC. Pour l'élaboration de l'avis, une Commission de rédaction, composée de 14 membres, s'est réunie à 12 reprises.

De manière générale, l'avis est le résultat d'un large consensus, mis à part un seul point pour lequel le groupe patronal et le groupe salarial ont émis des positions divergentes. Le CES a décidé de s'autosaisir annuellement pour élaborer un avis sur l'évolution des données statistiques des impôts luxembourgeois. L'avis a été adopté à l'unanimité par l'Assemblée plénière du 27 novembre 2015.

1.1.2 Perspectives économiques sectorielles à moyen et à long termes dans une optique de durabilité – Volets « Commerce et Artisanat »

Date de début des travaux (auto-saisine)	3 février 2014
Clôture des travaux - volet « commerce de détail »	5 octobre 2015
Clôture des travaux - volet « secteur artisanal »	27 novembre 2015
<hr/>	
CT conjointe	
Composition	21 membres et experts
Réunions	30
<hr/>	
CT « Commerce de détail »	
Composition	10 membres et experts
Réunions	14
<hr/>	
CT « Secteur artisanal »	
Composition	11 membres et experts
Réunions	24

Les avis quant à ces deux secteurs sont le fruit d'une auto-saisine du CES dans le cadre des perspectives économiques sectorielles à moyen et long termes dans une optique de durabilité, décidée lors de l'Assemblée plénière du 28 octobre 2013. Cette Commission de travail a démarré ses travaux suite à l'adoption de l'avis sectoriel portant sur les volets des secteurs des finances et de l'industrie.

La Commission « Commerce et Artisanat », composée de 21 membres et experts (voir la composition en annexe), a entamé ses travaux au cours de la première période de programmation, c'est-à-dire le 3 février 2014. Compte tenu de l'ampleur des deux secteurs, il a été convenu de scinder l'avis en deux volets distincts, à savoir le commerce de détail et le secteur artisanal.

Dans le même temps, une Commission conjointe s'est réunie à des intervalles réguliers afin de faire le point sur l'état d'avancement des travaux (11 réunions au cours de l'année 2014 et 30 en 2015). La Commission de rédaction conjointe s'est réunie à 4 reprises au cours de l'année 2014 et à deux reprises en 2015. Plusieurs auditions avec des experts ont été organisées pendant cette période, à savoir :

- Audition sur l'évolution sectorielle du commerce et de l'artisanat avec M. Bastien LARUE, STATEC (10.02.2014).
- Audition sur le budget des ménages des résidents avec Mme REICHMANN, STATEC (05.03.2014).
- Audition sur les dépenses des frontaliers au Luxembourg avec MM. ZIEGELMEYER et MATHÄ, Banque Centrale du Luxembourg (05.03.2014).
- Présentation de l'étude « *Wealth differences across borders and the effect of real estate price dynamics: Evidence from two household surveys* »: par MM. Michael ZIEGELMEYER et Thomas MATHÄ, Banque Centrale du Luxembourg (08.05.2014).
- Audition sur la formation dans le commerce de détail avec M. Roger THOSS, Chambre de Commerce (23.03.2015).
- Audition sur les faillites avec M. Christian SCHULLER, Chargé de la Direction générale PME et Entrepreneuriat du Ministère de l'Economie (29.04.2015).

- Audition sur les faillites avec M. Daniel RUPPERT, Conseiller de direction 1^{ère} classe, Ministère de la Justice – Direction des affaires commerciales et des nouvelles technologies appliquées à la Justice (05.05.2015).

Avis « Le commerce de détail »

Pour ses travaux, le CES a institué une Sous-Commission de travail « *Commerce de détail* », qui s'est réunie une première fois le 3 février 2014. L'avis a été élaboré par les membres du CES (voir la composition en annexe) et leurs experts au cours de 14 réunions.

L'avis a été adopté à l'unanimité par l'Assemblée plénière du 5 octobre 2015.

Avis « Le secteur artisanal »

Pour ses travaux, le CES a institué une Sous-Commission de travail « *Artisanat* », composée de 11 membres et experts (voir la composition en annexe), laquelle s'est réunie une première fois le 3 février 2014.

Après y avoir présenté les spécificités des différentes branches de l'artisanat, le CES a abordé des sujets plus transversaux, comme, par exemple, la formation, le financement, les marchés publics ou encore le droit d'établissement.

L'avis a été élaboré par les membres du CES et leurs experts au cours de 24 réunions.

L'Assemblée plénière a adopté l'avis à l'unanimité le 27 novembre 2015.

1.1.3 Avis « Le système d'indicateurs national »

Date du début des travaux (auto-saisine)	18 mars 2014
Clôture des travaux	8 juillet 2016
<hr/>	
CT	
Composition	17 membres et experts
Réunions de la CT	9
<hr/>	
CR	
Composition	33 membres et experts
Réunions de la CR	12

L'avis « Le système d'indicateurs national » repose sur une auto-saisine du CES, laquelle s'inscrit dans la continuité de l'avis sur le « PIBien-être ».

La Commission de travail « Indicateurs », qui était composé de 17 membres (voir la composition en annexe), a démarré ses travaux le 18 mars 2014 et s'est réunie à 9 reprises. La Commission de rédaction « Indicateurs » s'est réunie 12 fois. En outre, 2 auditions ont été organisées:

- Une audition sur les indicateurs de l'éducation et leur mesure avec M. Romain MARTIN, Professeur à l'Université du Luxembourg et responsable du « *Luxembourg Center for Educational Testing (LUCET)* » - 15 octobre 2014;
- Une audition sur les indicateurs environnementaux avec Mme Marguy KOHNEN et M. Eric DE BRABANTER, représentants du Ministère du Développement durable et des Infrastructures (MDDI) - Département de l'Environnement - 18 juin 2015.

La Commission de rédaction, qui était assistée par des experts du Ministère du Développement durable et des Infrastructures (MDDI) - Département de l'Environnement – et de l'Observatoire de la Compétitivité, était composée de 6 membres et experts du CES et de 7 collaborateurs. Elle s'est réunie une fois en 2014, 6 fois en 2015 et 4 fois en 2016.

L'avis, largement consensuel, comprend deux positions divergentes entre le groupe patronal et le groupe salarial portant sur la présentation des indicateurs, ainsi que sur l'opportunité de calculer et d'utiliser des indicateurs synthétiques.

L'Assemblée plénière du 8 juillet 2016 a adopté l'avis à l'unanimité.

1.1.4 Avis « Actualisation annuelle du schéma de pondération de l'indice des prix à la consommation »

En 2015

Le CES a été saisi par M. le Premier Ministre le 9 décembre 2014.

La Commission de travail, composée de 20 membres et experts (voir la composition en annexe), s'est réunie à 3 reprises et la Commission de rédaction une fois.

L'avis a été adopté à l'unanimité par l'Assemblée plénière le 20 janvier 2015.

En 2016

Le CES a été saisi par M. le Premier Ministre le 18 décembre 2015.

La Commission de travail, composée de 21 membres et experts (voir la composition en annexe), s'est réunie à deux reprises.

L'avis a été adopté à l'unanimité par l'Assemblée plénière le 15 janvier 2016.

En 2017

Le CES a été saisi par M. le Premier Ministre le 6 décembre 2016.

La Commission de travail, composée de 21 membres et experts (voir la composition en annexe), s'est réunie à deux reprises.

L'Assemblée plénière du 12 janvier 2017 a adopté l'avis à l'unanimité.

Pour la suite des travaux :

L'Assemblée plénière du 19 décembre 2016 a retenu que la Commission de travail « Indice des prix » suivra le principe de rotation entre les groupes patronal et salarial pour en assurer la fonction de Président et celle de Rapporteur pour deux années consécutives. Ainsi, à partir de 2017, la Présidence de cette commission passera au groupe patronal, alors que la fonction de Rapporteur reviendra au groupe salarial.

1.1.5 La réimplication du CES dans la procédure du Semestre européen

Dans la déclaration d'accord du 17 novembre 2014, l'Assemblée plénière a arrêté :

« ... le CES se réimpliquera dans le semestre européen sur la base d'une nouvelle méthode de travail à travers la mise en place de deux rencontres entre les partenaires sociaux (UEL, CGFP, LCGB, OGBL) et le Gouvernement aux étapes clefs du processus et d'une concertation active entre partenaires sociaux. L'objectif est que le Gouvernement puisse prendre en compte les vues des partenaires sociaux dans les réponses et débats au niveau européen. Le CES sera, le cas échéant, amené, par saisine gouvernementale ou par auto-saisine, à mener une analyse approfondie sur l'un ou l'autre des sujets relatifs au semestre européen et de rendre son avis. »

La décision « Réimplication du CES au semestre européen », adoptée à l'unanimité par l'Assemblée plénière le 17 novembre 2014, définit le cadre de la réimplication, les objectifs poursuivis, ainsi que la mise en œuvre, notamment pour ce qui est du calendrier et des participants aux deux rencontres.

Le cycle annuel 2015 :

Le 28 novembre 2014, la Commission européenne a publié l'examen annuel de la croissance de l'UE 2015, document qui lance la procédure annuelle du semestre européen.

Le Gouvernement et les partenaires sociaux représentatifs sur le plan national ont présenté leurs points de vue respectifs, les 26 janvier¹ et 30 mars 2015², dans le cadre des deux réunions intitulées « Dialogue social annuel dans le cadre du Semestre européen » et organisées sous l'égide du CES. A chaque rencontre la presse luxembourgeoise était conviée.

Dans le contexte de ses travaux en relation avec le semestre européen, le CES a invité, le 9 juin 2015, le Conseil national des finances publiques (CNFP) pour présenter l'évaluation du Programme de stabilité et de croissance 2015 (PSC).

Le cycle annuel 2016 :

La Commission européenne a lancé la procédure du semestre européen le 26 novembre 2015 avec la publication de l'examen annuel de la croissance 2016.

¹ <https://ces.public.lu/fr/actualites/2015/01/semestre-europeen/index.html>

² <https://ces.public.lu/fr/actualites/2015/03/semestre-europeen/index.html>

Le CES a organisé le 25 janvier³ et le 23 mars 2016⁴ les deux rencontres du « Dialogue social annuel dans le cadre du Semestre européen » entre les partenaires sociaux représentatifs sur le plan national et le Gouvernement. La presse luxembourgeoise était invitée à assister aux deux échanges de vues.

A la suite de ces rencontres, le Secrétaire Général adjoint de la Commission européenne, M. Jean-Eric PAQUET, a rencontré, le 26 avril 2016, les partenaires sociaux pour discuter des aspects analysés dans le « Rapport-pays 2016 du Luxembourg », publié le 26 février 2016.

Au cours du cycle annuel 2016, le CNFP a présenté au CES, le 17 novembre 2015, son « Evaluation des finances publiques » et le 22 juin 2016 son évaluation du PSC 2016.

1.1.6 Décision du CES quant à la reprise des travaux relatifs à l'avis annuel du CES sur l'évolution économique, sociale et financière du pays

A l'issue des deux cycles annuels de réunions « Dialogue social annuel dans le cadre du Semestre européen », organisées sous l'égide du CES, le Bureau élargi du CES et les partenaires sociaux se sont réunis à deux reprises au cours de l'année 2016, en vue d'approfondir de telles consultations et de discuter de la reprise des travaux relatifs à l'avis annuel du CES, tel que prévu par l'article 2(1) de loi organique du CES. Ils ont convenu que :

« Le CES organise, à l'issue de chacune des deux réunions « Dialogue social annuel dans le cadre du Semestre européen » sous l'égide du CES, chaque fois, à huis clos, une réunion dialectique au cours de laquelle les partenaires sociaux commentent réciproquement les prises de position de l'autre partie.

...

A l'issue de ces réunions dialectiques, le Secrétariat du CES établit un rapport synthétique qui, après revue et accord d'une Commission de travail du CES réunie à cet effet, est compilé avec les contributions fournies par le Gouvernement et les partenaires sociaux dans le contexte du Semestre européen, afin de constituer un projet d'avis annuel du CES, tel que prévu par sa loi organique. »⁵ (voir le calendrier en annexe).

La décision a été adoptée à l'unanimité par l'Assemblée plénière le 8 juillet 2016. Au-delà, il a été retenu que le CES procèdera à une évaluation de ladite décision et de l'avis annuel en 2018.

³ <https://ces.public.lu/fr/actualites/2016/01/sem-europ-1/index.html>

⁴ <https://ces.public.lu/fr/actualites/2016/03/2e-reunion-semester-europeen/index.html>

⁵ Voir « Décision du CES quant à la reprise des travaux relatifs à l'avis annuel du CES sur l'évolution économique, sociale et financière du pays » du 8 juillet 2016

1.2 Les travaux en cours

1.2.1 *Perspectives économiques sectorielles à moyen et à long termes dans une optique de durabilité – Avis « Transport, mobilité et logistique »*

Date du début des travaux (auto-saisine)	9 mai 2016
Finalisation projetée	Avril 2017 (1 ^e partie : Le transport et la mobilité des personnes aux niveaux national et transfrontalier)
<hr/>	
CT	
Composition	22 membres et experts
Réunions	5
<hr/>	
CR	
Composition	2 membres
Réunions	8

La Commission de travail (voir la composition en annexe) a entamé ses travaux le 9 mai 2016 et s'est réunie à 5 reprises au cours de l'année 2016. La Commission de rédaction s'est réunie à 8 reprises.

Compte tenu de l'ampleur du sujet, le Bureau du CES a approuvé la proposition de la Commission de travail consistant à scinder l'avis en trois parties distinctes⁶. Les différentes parties seront élaborées l'une après l'autre et chaque partie devra être approuvée par l'Assemblée plénière, avant d'entamer les travaux de la prochaine partie.

Actuellement, la Commission de travail traite celle portant sur le transport et la mobilité des personnes aux niveaux national et transfrontalier.

1.2.2 *Saisine « Avis et analyse de la productivité, de ses déterminants et de ses résultantes, dans un contexte international »*

Date de la saisine	1 ^{er} décembre 2015
Finalisation projetée	1 ^{er} semestre 2017
<hr/>	
CT	
Composition	26 membres et experts
Réunions	3
<hr/>	
CR	
Composition	3 membres et experts
Réunions de la CR	3

Le 1^{er} décembre 2015, M. le Premier Ministre a saisi le CES pour « avis et analyse de la productivité, de ses déterminants et de ses résultantes, dans un contexte international ».

La Commission de rédaction a lancé ses travaux le 2 juin 2016 et s'est réunie à trois reprises, au cours de l'année 2016. La Commission de travail (voir la composition en annexe), composée

⁶ 1) Le transport et la mobilité des personnes aux niveaux national et transfrontalier ;

2) Les répercussions des politiques européennes et internationales sur le transport et la mobilité des personnes au Luxembourg ;

3) La logistique et le transport de marchandises.

de 26 membres et experts, a entamé ses travaux le 1^{er} juillet 2016 et s'est réunie à 3 reprises au cours de l'année 2016.

1.2.3 Avis « Analyse des données fiscales au Luxembourg – Actualisation des données pour l'année 2015 »

Date du début des travaux (auto-saisine)	18 novembre 2016
Finalisation projetée	Pas déterminé
<hr/>	
Commission de travail (CT)	
<hr/>	
Composition	41 membres et experts
Réunions	3
<hr/>	

En novembre 2016, la Commission de travail « Fiscalité » a repris les travaux, portant, d'une part, sur l'actualisation des données fiscales pour l'année 2015 et d'autre part, sur un sujet particulier de la fiscalité, plus précisément sur les mesures « BEPS »⁷ et la directive « ATAD »⁸. A cet effet, l'Assemblée plénière du 8 juillet 2016 a retenu qu'au-delà de l'actualisation annuelle des données chiffrées, un aspect spécifique de la fiscalité serait analysé de manière approfondie. Il a été décidé que le thème spécifique est choisi, à tour de rôle, par le groupe salarial et par le groupe patronal. Cette année-ci, les aspects sur l'imposition des personnes morales, notamment « BEPS » et « ATAD », ont été proposés par le groupe salarial.

La Commission de travail (voir la composition en annexe) s'est réunie à trois reprises et une audition a été organisée avec une représentante du Ministère des Finances portant sur les mesures « BEPS » et « ATAD ».

1.2.4 Saisine « Le modèle économique, social et sociétal luxembourgeois dans les mutations technologiques »

Le 19 décembre 2016, le CES a été saisi par le Premier Ministre pour « avis et analyse visant à esquisser une approche aux grandes évolutions futures du pays », avec comme intitulé « Le modèle économique, social et sociétal luxembourgeois dans les mutations technologiques ».

L'Assemblée plénière du 19 décembre 2016 a pris connaissance de la saisine et la Commission de travail a été instituée lors de l'Assemblée plénière du 12 janvier 2017.

1.2.5 Commission de travail « Avis annuel »

L'Assemblée plénière du 12 janvier 2017 a institué la Commission de travail « Avis annuel ». Tel que retenu par la décision du CES du 8 juillet 2016 et le calendrier afférent (voir en annexe), la Commission de travail se réunira (à deux reprises) à la suite de chacune des réunions dialectiques entre les partenaires sociaux.

Le cycle 2017 de la procédure du semestre européen a été lancé le 16 novembre 2016 avec la publication de la Commission européenne du « paquet d'automne du semestre européen » comprenant, notamment, l'examen annuel de la croissance.

⁷ « Base erosion and profit shifting » - Erosion de la base d'imposition et le transfert de bénéfices.

⁸ « Anti-tax avoidance directive ».

La première réunion « Dialogue social annuel dans le cadre du semestre européen », organisée sous l'égide du CES, a eu lieu le 1^{er} février 2017. L'« avis annuel du CES 2017 » sera adopté lors de l'Assemblée plénière du 6 avril 2017.

1.3 Autres sujets de travail du programme d'activité 2012-2014

Le bilan quant au programme d'activité 2012-2014 a relevé un certain nombre de thèmes non traités au cours de la période sous revue. Il y a lieu de constater que lors de la période 2015-2016, ces mêmes thèmes n'ont pas fait l'objet de saisines propres, mais ont été traités, ou seront traités dans le cadre d'autres avis.

Il s'agit des thèmes suivants :

- **Mobilité et politique d'investissements dans les infrastructures**

Ce sujet est traité dans le cadre des avis sur « les perspectives sectorielles à moyen et à long termes dans une optique de durabilité » et plus particulièrement dans l'avis « Transport, Mobilité et Logistique ».

- **Système social de haut niveau et retour au plein emploi**

Ce sujet est partiellement traité dans les avis sectoriels.

- **Finances publiques**

En 2015 et 2016, ce sujet a été abordé lors des réunions « Dialogue social annuel dans le cadre du Semestre européen », organisées sous l'égide du CES. A partir de 2017, ce thème fera partie intégrante de l'avis annuel du CES.

- **Education**

Quant à l'éducation, l'aspect « formation professionnelle et continue » est traité dans l'avis sur « les perspectives sectorielles à moyen et à long termes dans une optique de durabilité ».

1.4 Organisation de colloques et de séminaires

Au cours de la période 2015-2016, le CES a organisé les conférences et séminaires suivants :

- Le 3 février 2015 : Le CES et le CSDD ont organisé, de concert avec le CES de Monaco et l'Institut monégasque de la statistique et des études économiques, une séance de travail commune relative à la mise en place d'indicateurs permettant d'appréhender la qualité de vie et le bien-être actuel et futur des citoyens dans une optique de durabilité;
- Le 18 mai 2015 : Présentation par le CES d'un panorama social à une délégation de la Commission de l'Emploi et des Affaires sociales du Parlement européen, en visite à Luxembourg ;
- Le 24 juin 2015 : Présentation du « *Migrant Integration Policy Index 2015* » : une perspective internationale pour le Luxembourg sur les politiques d'intégration ;
- Le 2 juillet 2015 : Echange de vues du CES et des partenaires sociaux avec M. Valdis DOMBROVSKIS, Vice-Président de la Commission européenne, en charge du dialogue social et de l'euro ;
- Le 24 septembre 2015 : Séjour d'étude d'une délégation de l'association des anciens membres du Comité économique et social européen (CESE) à Luxembourg sous la conduite de M. Roger BRIESCH, ancien Président du CESE ;
- Le 4 novembre 2015 : Conférence commune CESE-CES « Valeurs et principes sociaux communs et gouvernance sociale » ;
- Le 11 novembre 2015 : Conférence conjointe CESE-CES : « Transport routier: dumping social et intégration des infrastructures transfrontalières » ;
- Le 2 décembre 2015 : Conférence commune CESE-CES dans le cadre de la présidence luxembourgeoise du conseil de l'UE « Rapprocher l'Europe des citoyens » ;
- Le 27 novembre 2015 : Séminaire 2015 des attachés de presse de la société civile : « Communiquer la politique européenne de développement » ;
- Le 10 octobre 2016 : Conférence portant notamment sur le thème de la digitalisation du travail, avec des étudiants en droit du travail et en droit fiscal de l'Université de Hambourg « *Bucerius Law School* » au CES ;
- Le 10 octobre 2016 : Conférence de la Commission européenne, du CESE et du CES à la Cour des comptes européenne, intitulée « Quel avenir pour une Europe sociale ? », dans le cadre de la consultation publique sur le socle européen des droits sociaux.

Tous ces événements peuvent être consultés sur le site Internet du CES sous la rubrique « actualités » : <https://ces.public.lu/fr/index.html>.

2. EVALUATION DU PROGRAMME D'ACTIVITE 2015-2016

2.1 Evaluation de la méthode de travail

Pour rappel, la déclaration d'accord retient la procédure suivante :

« En cas de saisine gouvernementale ou de saisine propre, le Bureau du CES se réunit pour décider de la conformité du sujet avec la déclaration précitée:

1. *en cas d'avis positif, le Bureau prépare un plan d'exécution de la saisine pour le soumettre à une prochaine Assemblée plénière, lequel:*
 - a) *contient une analyse sommaire de la saisine avec notamment une description de l'envergure du sujet et des thèmes prioritaires à traiter ainsi que les enjeux principaux qui y sont liés;*
 - b) *propose l'institution d'une Commission constituée d'un Président et de deux Co-rapporteurs, de sorte à ce que les trois groupes du CES soient représentés à ce niveau;*
 - c) *fixe le calendrier global à respecter avec notamment le nombre de réunions ainsi que la date de finalisation de l'avis - calendrier qui sera mis à jour de façon régulière au fil des travaux;*
 - d) *propose la taille maximale de la Commission - dans la mesure du possible restreinte - membres et experts socioprofessionnels compris, étant entendu que la Commission peut recourir ponctuellement à des experts externes pouvant se prévaloir de connaissances spécifiques dans le domaine sous avis.*
2. *en cas d'avis négatif, le Bureau convoque une Assemblée plénière pour lui soumettre les raisons de son avis négatif et pour décider de la suite à donner à la saisine.*

Après l'adoption du plan d'exécution par l'Assemblée plénière, une première réunion est organisée entre le Bureau et les Président et Co-Rapporteurs désignés de la Commission, ensemble avec le Secrétariat du CES, pour organiser les travaux.

Le Bureau peut à tout moment modifier cette organisation des travaux, après consultation du Président et des Co-Rapporteurs de la Commission.

La Commission, en collaboration avec le Secrétariat, élabore l'avant-projet d'avis qui, une fois adopté par la Commission, sera communiqué aux groupes patronal et salarial ainsi qu'au 3^{ème} groupe du CES, pour analyse et appréciation⁹.

Afin d'éviter au mieux les amendements durant l'Assemblée plénière, les trois groupes, ou un ou plusieurs membres d'un groupe, apporteront leurs amendements motivés à la Commission par écrit. Il appartient, dès lors, à la Commission de les prendre en considération dans son avant-projet d'avis qui devient dès lors projet d'avis, soumis au vote à l'Assemblée plénière.

Il reste entendu qu'au-delà des présentes précisions de la méthode de travail, le règlement intérieur reste en vigueur. »

Le CES réaffirme son attachement à cette méthode de travail, laquelle a permis de travailler, au cours des cinq dernières années, avec davantage d'efficacité et de rigueur. Il insiste

⁹ Il est entendu que les Présidents des trois groupes ont la possibilité de convoquer et de consulter leurs membres respectifs à tout moment des travaux en cours.

cependant sur l'importance de fixer un calendrier global des travaux et sur le respect de celui-ci.

Il relève de la responsabilité du Bureau du CES de veiller, au niveau de chacune des Commissions de travail, au bon déroulement des travaux en ligne avec le plan d'exécution retenu par l'Assemblée plénière.

2.2 Evaluation générale

Nombre d'avis clôturés de 2015 à 2016	7 avis+ 1 décision
Nombre de Commissions de travail en cours	5
Réunions Semestre européen sous l'égide du CES de 2015 à 2016	2 cycles (4 réunions)
Nombre de séminaires organisés de 2015 à 2016	10

Au vu de ce tableau synthétique, le CES note avec satisfaction qu'il a réussi à évacuer, au cours de cette période bisannuelle, bon nombre d'avis importants et à lancer plusieurs Commissions de travail. Les avis émis ont tous été adoptés à l'unanimité par l'Assemblée plénière.

Il résulte de l'expérience des deux cycles de réunions « Dialogue social annuel dans le cadre du semestre européen » sous l'égide du CES qu'il y a lieu d'approfondir les débats entre les partenaires sociaux lors de plusieurs réunions dialectiques. A partir de 2017, les contributions des partenaires sociaux et du Gouvernement issues des différentes réunions du semestre européen feront l'objet de l'avis annuel du CES.

Le Bureau du CES est d'avis qu'il est important de continuer à organiser des colloques et séminaires en raison de l'information, recherchée et approfondie, qu'elles fournissent aux participants et de la visibilité pour le CES qui en découle.

3. CONCLUSIONS

La décision du 8 juillet 2016 quant à la reprise des travaux relatifs à l'avis annuel sur l'évolution économique, sociale et financière du pays est un signe fort témoignant de l'attachement des partenaires sociaux au dialogue social au sein du CES.

Pour ses travaux futurs, au-delà de l'avis annuel, et conformément à sa loi organique, le CES continuera à se saisir, au cas par cas, de sujets dont l'avis des partenaires sociaux lui semble présenter un intérêt pour la société.

Du fait que les sujets de travail retenus sur base du programme d'activité de la déclaration d'accord du 12 janvier 2012 ont tous été traités, soit sous la forme d'avis, soit en tant que thème faisant partie d'un avis plus large, ce programme est donc clôturé.

Pour l'avenir, le CES tâchera également de réduire dans ses avis la place consacrée à la description de l'existant, au profit d'une analyse scientifique des sujets à traiter pour en déduire ses recommandations. Idéalement, cette méthode aboutira à des avis plus concis.

Le CES procédera à une évaluation de ses travaux à la fin de la prochaine mandature présidentielle, c'est-à-dire début 2019. L'avis annuel ne fera pas l'objet d'un bilan individuel, mais sera pris en compte dans l'évaluation générale pour la période 2017-2018.

4. VOTE

Résultat du vote pris par l'Assemblée Plénière du CES du **6 février 2017** :

Nombre de votes pour l'adoption de l'avis	38
Nombre de votes contre l'adoption de l'avis	0
Nombre d'abstentions au vote	0
Total des votes	38

Le présent avis a été arrêté à l'unanimité des voix des membres présents.

Daniel Becker

Pascale Toussing

Secrétaire Général

Présidente

Luxembourg, le 6 février 2017

ANNEXES

Commission de travail « Fiscalité »

Membres		Experts	
Mme	TOUSSING Pascale, Présidente	M.	HEINTZ Guy, Directeur Administration des Contributions directes
M.	ROMMES Jean-Jacques, Co-Rapporteur	M.	HEINEN Romain, Directeur Administration Enregistrement et domaines
M.	WAGENER Marco, Co-Rapporteur	M.	BELLOT Alain, Directeur Administration des Douanes et accises
M.	ALLEGREZZA Serge	M.	ADAM Ferdy, Statec
M.	CLEMENT Nico	M.	BEREND Fred, OGBL
M.	DURY Patrick	M.	BERGER Frédéric, IGSS
M.	HENCKES Nicolas	M.	BOUCHET Muriel, Chambre de Commerce
M.	HENCKS Raymond	M.	DONDELINGER Norry
M.	HENGEN Marc	M.	FARYS Sigggy, LCGB
M.	HOFFMANN Nico	M.	FRIDEN André, Admin. des Douanes
M.	HOFFMANN Sylvain	M.	FRISCH Pierre, Ministère des Finances
M.	HURT Pierre	M.	HAMES John, OEC
M.	KNEBELER Christophe	M.	JACQUET Vincent, LCGB
M.	KNEIP Gary	M.	KOEPP François, Horesca
M.	KRIER Frédéric	M.	MULLER Fernand, CGFP
M.	PETRY Alain	M.	NEU François, BGL BNP Paribas
M.	REDING Jean-Claude	M.	NOTHUMB Nico, Fiduciaire des PME
M.	ROELTGEN André	Mme	PEETERMANS Marie-Aline Chambre de Commerce
M.	SCHMIT Romain	M.	RICHARDY Roland, Adm. Enreg. et Dom.
M.	SOISSON Nicolas	M.	SCHILTZ Christian, Arcelor-Mittal
M.	TREMUTH Norbert	M.	SÉILLES Camille, ABBL
M.	WAGENER Raymond, IGSS	M.	STEPHANY Claude, CGFP
M.	WEYNAND Werner	Mme	THILL Irène, CGFP
Mme	WILLEMS Josiane	M.	TURPING Laurent, Cactus
M.	WIRTZ Raoul	M.	UHODA Laurent, CSL
M.	WOLFF Romain		

Commission de travail conjointe « Commerce et Artisanat »

<u>Membres et experts</u>			
Mme	MANNES-KIEFFER Elisabeth, Présidente	M.	DE MATTEIS Jean-Luc
M.	KRIER Frédéric, Co-Rapporteur	M.	DONDELINGER Norry
M.	NOTHUM Thierry, Co-Rapporteur	M.	GOEREND Marcel
M.	SCHMIT Romain, Co-Rapporteur	M.	HOFFMANN Jean
M.	ALLEGREZZA Serge	M.	HOFFMANN Nico
M.	KNEIP Gary	M.	MARTINS DE BRITO Félix
M.	ROELTGEN André	M.	SOISSON Nicolas
M.	ALLEGREZZA Serge	M.	SOWA André
M.	ARAUJO Stefano	M.	THELEN Carlo
M.	CLEMENT Nico	M.	WAGENER Marc
M.	DE ARAUJO Paul		

Sous-Commission de travail « Commerce »

<u>Membres et experts</u>			
M.	DE ARAUJO Paul	M.	MARTINS DE BRITO Félix
M.	CLEMENT Nico	M.	NOTHUM Thierry
M.	HOFFMANN Nico	M.	PIRES Bento
M.	KRIER Frédéric	M.	SOWA André
Mme	MANNES-KIEFFER Elisabeth	M.	THELEN Carlo

Sous-Commission de travail « Artisanat »

<u>Membres et experts</u>			
M.	ARAUJO Stefano	M.	HOFFMANN Nico
M.	CLEMENT Nico	M.	KRIER Frédéric
M.	DE MATTEIS Jean-Luc	Mme	MANNES-KIEFFER Elisabeth
M.	DONDELINGER Norry	M.	MARTINS DE BRITO Félix
M.	GOEREND Marcel	M.	SCHMIT Romain
M.	HOFFMANN Jean		

Commission de travail « Indicateurs »

<u>Membres et experts</u>			
M.	ALLEGREZZA Serge, Président	Mme	BRAUN Ricarda (Ch. Commerce)
M.	TREMUTH Norbert, Co-Rapporteur	M.	CARDARELLI Daniel
M.	WAGENER Marc, Co-Rapporteur	M.	DONDELINGER Norry
M.	KNEIP Gary	M.	FERRING Marc (Minist. Economie)
M.	ROELTGEN André	M.	HENCKS Raymond
Mme	TOUSSING Pascale	Mme	HILDGEN Martine (ODC)
M.	CLEMENT Nico	M.	HOFFMANN Nico
M.	HOFFMANN Sylvain	M.	KOEPP François (Horesca)
M.	NOTHUM Thierry	M.	KRIER Frédéric
M.	ROMMES Jean-Jacques	M.	MANDORINO Fabio (ABBL)
M.	SANTER Georges	M.	ARTINS DE BRITO Félix
M.	SCHMIT Romain	Mme	MARQUES Michèle (UEL)
M.	SIMONS Nicolas	M.	MERKER Jérôme (CC)
M.	THELEN Carlo	Mme	NIELES Danièle
M.	THOME Marc	M.	ORIGER Paul-Charles
M.	WAGENER Marco	M.	UHODA Laurent (CSL)
M.	WIRTZ Raoul		

Commission de travail « Indice des prix » pour l'année 2015

<u>Membres</u>		<u>Experts</u>	
M.	CLEMENT Nico (Président)	M.	HURY Jérôme
Mme	CHATELAIN Christel (Rapporteur)	M.	LAMBORAY Claude
M.	ALLEGREZZA Serge	M.	LENTZ Frank
M.	DE CILLIA Serge	Mme	MODERT Joëlle
M.	HENCKS Raymond	M.	PEIFFER Joé
M.	HOFFMANN Nico		
M.	KNEBELER Christophe		
M.	KNEIP Gary		
M.	NOTHUM Thierry		
M.	ROELTGEN André		
M.	SCHMIT Romain		
Mme	TOUSSING Pascale		
M.	WAGENER Marco		
Mme	WILLEMS Josiane		
M.	WIRTZ Raoul		

Commission de travail « Indice des prix » pour l'année 2016

<u>Membres</u>		<u>Experts</u>	
M.	CLEMENT Nico (<i>Président</i>)	M.	HURY Jérôme
Mme	CHATELAIN Christel (<i>Rapporteur</i>)	M.	LAMBORAY Claude
M.	ALLEGREZZA Serge	M.	LENTZ Frank
M.	DE CILLIA Serge	Mme	MODERT Joëlle
M.	HENCKS Raymond	M.	PEIFFER Joé
M.	HOFFMANN Nico		
M.	NEBELER Christophe		
M.	KNEIP Gary		
M.	NOTHUM Thierry		
M.	ROELTGEN André		
M.	SCHMIT Romain		
M.	THELEN Carlo		
Mme	TOUSSING Pascale		
M.	WAGENER Marco		
Mme	WILLEMS Josiane		
M.	WIRTZ Raoul		

Commission de travail « Transport, Mobilité, Logistique »

<u>Membres</u>		<u>Experts</u>	
M.	HENCKS Raymond (<i>Président</i>)	M.	MOULIN Serge
M.	NOTHUM Thierry (<i>Rapporteur</i>)	M.	THÜMMEL Jean-Claude
Mme	TOUSSING Pascale	M.	STOLWIJK Adrien
M.	KNEIP Gary	M.	WILTGEN Marc
M.	WAGENER Marco	Mme	ZOENEN Lynn
M.	BAUDOT Jean-Paul		
M.	BROCKER Camille		
M.	CLEMENT Nico		
M.	DAUBENFELD Romain		
M.	GOERGEN Gilbert		
M.	HOLLERICH Hubert		
M.	HURT Pierre		
Mme	MANNES-KIEFFER Elisabeth		
M.	MARTINS Vitor Hugo		
M.	PETRY Alain		
M.	THOME Marco		
M.	WOLFF Romain		

Commission de travail « Productivité »

<u>Membres</u>		<u>Experts</u>	
M.	REDING Jean-Claude (<i>Co-Président</i>)	M.	BOUCHET Muriel
M.	WAGENER Marc (<i>Co-Président</i>)	M.	CERFONTAINE Benoît
M.	ALLEGREZZA Serge (<i>Rapporteur</i>)	Mme	CHATELAIN Christel
Mme	TOUSSING Pascale	M.	DONDELINGER Norry
M.	KNEIP Gary	Mme	DULLIN Annabelle
M.	WAGENER Marco	M.	KOEHNEN Patrick
M.	CLEMENT Nico	Mme	MARQUES Michèle
M.	DURY Patrick	M.	MARTINS DE BRITO Félix
M.	HENCKES Nicolas	Mme	RAVAT Stéphanie
M.	HENCKS Raymond	M.	WAGENER Henri
M.	HOFFMANN Sylvain		
M.	KNEBELER Christophe		
M.	KRIER Frédéric		
M.	PETRY Alain		
M.	ROELTGEN André		
M.	TREMUTH Norbert		
M.	WOLFF Romain		

Commission de travail « Fiscalité – Actualisation des données pour l’année 2015 »

<u>Membres</u>		<u>Experts</u>	
Mme	TOUSSING Pascale, Présidente	M.	HEINEN Romain, Directeur, Admin. Enreg. et domaines
M.	ROMMES Jean-Jacques, Co-Rapporteur	M.	BELLOT Alain, Directeur, Admin. Douanes et accises
M.	WAGENER Marco, Co-Rapporteur	M.	SCHMIT Luc, Directeur adj., Adm. Contrib. directes
M.	ALLEGREZZA Serge	M.	BEREND Fred, OGBL
M.	CLEMENT Nico	M.	BOUCHET Muriel, Ch. de Commerce
M.	DE CILLIA Serge	M.	DONDELINGER Norry, Ch. des Métiers
M.	DURY Patrick	M.	FARYS Sigggy, LCGB
M.	HENCKES Nicolas	M.	FRIDEN André, Adm. des Douanes et accises
M.	HENGEN Marc	M.	FRISCH Pierre, Minist. des Finances
M.	HOFFMANN Sylvain	M.	JACQUET Vincent, LCGB
M.	HURT Pierre	M.	MULLER Fernand, CGFP
M.	KNEBELER Christophe	M.	NEU François, BGL BNP Paribas
M.	KNEIP Gary	Mme	PEETERMANS Marie-Aline, Ch. de Commerce
M.	KRIER Frédéric	M.	RICHARDY Roland, Admin. Enreg. et domaines
M.	PETRY Alain	M.	SÉILLES Camille, ABBL
M.	REDING Jean-Claude	M.	STEPHANY Claude, CGFP
M.	ROELTGEN André	Mme	THILL Irène, CGFP
M.	SCHMIT Romain	M.	UHODA Laurent, Chambre des Salariés
M.	TREMUTH Norbert		
M.	WEYNAND Werner		
Mme	WILLEMS Josiane		
M.	WINKIN René		
M.	WOLFF Romain		

Commission de travail « Indice des prix » pour l’année 2017

<u>Membres</u>		<u>Experts</u>	
M.	CLEMENT Nico, Président	M.	HURY Jérôme, STATEC
Mme	CHATELAIN Christel, Rapporteur	M.	LAMBORAY Claude, STATEC
M.	ALLEGREZZA Serge	M.	LENTZ Frank, Fédération des Artisans
M.	DE CILLIA Serge	Mme	MODERT Joëlle, Chambre des Métiers
M.	HENCKES Raymond	M.	PEIFFER Joé, STATEC
M.	HOFFMANN Nico		
M.	KNEBELER Christophe		
M.	KNEIP Gary		
M.	NOTHUM Thierry		
M.	ROELTGEN André		
M.	SCHMIT Romain		
Mme	TOUSSING Pascale		

M.	WAGENER Marc		
M.	WAGENER Marco		
Mme	WILLEMS Josiane		
M.	WIRTZ Raoul		

Calendrier : reprise des travaux relatifs à l'avis annuel du CES

<u>Dates clés</u>	<u>Documents au niveau de l'UE</u>	<u>Implications au niveau national</u>
Novembre A	<ul style="list-style-type: none"> Examen annuel de la croissance et des documents afférents Avis sur le projet de plan budgétaire en A (« two-pack ») 	
Janvier A+1		<ul style="list-style-type: none"> 1^{er} échange de vues, public, entre le Gouvernement et les partenaires sociaux sous l'égide du CES
Fin janvier – février A+1		<ul style="list-style-type: none"> Mission annuelle de la Commission européenne au Luxembourg
		<ul style="list-style-type: none"> 1^e rencontre dialectique, à huis clos, du CES avec les partenaires sociaux sur base des contributions des partenaires sociaux dans le cadre du Semestre européen sous l'égide du CES
Fin février A+1	<ul style="list-style-type: none"> Rapports spécifiques par pays (rapports analytiques, dont la mise en œuvre des recommandations par pays, examen approfondi dans le cadre de la procédure MIP, etc.) 	<ul style="list-style-type: none"> Elaboration d'un rapport à l'issue de la 1^e réunion dialectique et réunion de la Commission de travail du CES « Avis annuel »
2 ^e ou 3 ^e semaine de mars A+1		<ul style="list-style-type: none"> 2^e échange de vues, public, entre le Gouvernement et les partenaires sociaux sous l'égide du CES
Fin mars ou début avril A+1		<ul style="list-style-type: none"> 2^e rencontre dialectique, à huis clos, du CES avec les partenaires sociaux sur base des contributions des partenaires sociaux dans le cadre du Semestre européen sous l'égide du CES
Avril A+1		<ul style="list-style-type: none"> Finalisation de l'avant-projet d'avis annuel à l'issue de la 2^e réunion dialectique et réunion de la Commission de travail du CES « Avis annuel » pour finaliser le projet d'avis annuel Assemblée plénière du CES en vue de l'adoption du projet d'avis annuel sur l'évolution économique, sociale et financière du pays, en tant que synthèse des deux rencontres dialectiques et intégrant les travaux des partenaires sociaux présentés à l'occasion des échanges de vues publics de janvier A+1 et de mars A+1
Fin avril A+1		<ul style="list-style-type: none"> Envoi de l'avis annuel adopté au Premier Ministre Publication de l'avis annuel Rencontre du CES et des partenaires sociaux avec la Commission européenne sur base de l'avis annuel du CES
		<ul style="list-style-type: none"> Envoi PNR et PSC à la Commission européenne
Mai-juin A+1	<ul style="list-style-type: none"> Publication des projets de recommandations par pays de la Commission européenne Débat sur les recommandations au sein des différents comités et des différentes formations du Conseil concernées Prévisions économiques du printemps de la Commission européenne 	
Juillet A+1	<ul style="list-style-type: none"> Publication des recommandations par pays par le Conseil de l'UE 	<ul style="list-style-type: none"> 3^e réunion (à huis clos) entre le Gouvernement et les partenaires sociaux
Octobre A+1		<ul style="list-style-type: none"> Projet de plan budgétaire à soumettre à la Commission européenne pour le 15 octobre

En vert, les implications du CES